

Entretien avec le ministre de l'Égalité des chances

Blaise Louembe: « Les adeptes du favoritisme, du clientélisme et des privilèges indus auront bien des surprises ! »

Propos recueillis par. Jonas OSSOM-BEY

Libreville/Gabon

Le membre du gouvernement revient, à travers cette interview, sur les missions dont il a la charge, les défis qui l'attendent, ainsi que la volonté du chef de l'Etat de réduire les inégalités au Gabon.

L'union. Dans la volonté manifeste de mettre un terme aux privilèges indus, le président de la République est très attaché à la politique de l'Égalité des chances au Gabon. Comment entendez-vous rendre pratique ce qui s'apparente déjà aux douze travaux d'Hercules ?

Blaise Louembe: Le président de la République a bâti son programme de campagne sous le timbre de l'Égalité des Chances. Le compte rendu du 2e Conseil des ministres a réaffirmé la place et le rôle attendus de ce ministère. Le Premier ministre, dans son discours de politique générale a affirmé que "c'est une exigence républicaine objective".

La volonté du président de la République et du Premier ministre résulte des inégalités criantes observées depuis 1990. Depuis cette date on a beaucoup plus fait de la politique politicienne que de la politique du développement. Avant cette date, le Gabon était notablement bien classé dans le Leadership africain (télécommunications, santé, éducation, chemin de fer, aviation, infrastructures...). Depuis lors, presque tous les 2 ou 3 ans, le Gabon prépare une élection ; des périodes peu propices pour prendre des mesures impopulaires, radicales et pérennes. Par ailleurs la pyramide des âges fait observer que d'une année à l'autre les effectifs dans les salles de classes, dans les structures de santé, et les jeunes à la recherche du premier emploi croissent de façon exponentielle alors que les structures ne suivent pas forcément. A qui la faute ? A tous ceux qui ont gouverné le pays pendant ces 30 dernières années ; personne ne peut se dédouaner.

Le président de la République, comme pour d'autres pays (Brésil) qui ont connu de graves inégalités, a courageusement opté pour s'attaquer aux problèmes de fond. Dans ce sens, il s'engage à lutter contre les inégalités, les privilèges, la combine, les passe-droits en instaurant la politique de l'Égalité des chances. Celle-ci se distingue, à bien de différences, de l'Égalité des droits et de l'Égalité des positions. L'Égalité des chances renvoie à la situation où non seulement on donne à chacun le droit d'accéder à n'importe quelle position sociale ou à n'importe quel bien, mais en plus on garantit à tous les mêmes chances d'accès au départ et quand ces chances ne sont pas égales au départ, on corrige en introduisant des mesures de "discrimination positive" et ce, dans le secteur public, parapublic et privé.

Pour rendre pratiques ces très hautes instructions et poursuivant l'œuvre de mes prédécesseurs, les ministres Tapoyo et Taye, j'ai proposé au gouvernement, qui est en train de l'examiner, une organisation administrative et une feuille de route.

Quelle que soit la forme administrative qui sera retenue, le ministère devra se doter d'un Observatoire des inégalités et introduire ou faire figurer de façon transversale, une norme d'Égalité des chances dans toutes les politiques publiques, suivre au quotidien l'exécution de ces politiques publiques et d'en faire une communication appropriée sous l'angle de l'Égalité des chances. Cinq documents écrits à des dates différentes mais d'une parfaite cohérente d'ensemble ont servi de supports. Il s'agit du PSGE écrit en 2011 mais diffusé en 2012, la Stratégie d'investissement humain du Gabon réalisée en 2013,

les Objectifs du développement durable en conformité avec la loi de notre pays en la matière de 2014, le Programme Pour l'égalité des chances et les engagements du discours de

campagne de 2016.

Monsieur le ministre, au titre des mesures prioritaires des 100 jours du gouvernement Issoze Ngondet, le département dont vous avez la charge a pour missions immédiates la création d'un Observatoire des inégalités sociales, d'une plate-forme pour le suivi des nominations aux emplois publics, entre autres. Où en êtes-vous ?

Au terme des cent jours, l'Observatoire sera créé ; le dossier est déjà sur la table du Gouvernement. De même, pour le 2e point de mon ministère pour les 100 jours, les membres du gouvernement ont reçu de ma part une première esquisse d'indicateurs. Ils sont en train de finaliser la sélection des indicateurs de performance, les indicateurs de suivi et les indicateurs quantitatifs et qualitatifs possibles pour un suivi optimal de ces actions. Au 3e point, la mesure législative réalisée par le ministère en charge des affaires sociales porte sur La loi n° 002/2015 du 25/06/2015 portant modification de la 3e partie du code civil. Cette loi qui modifie la loi n°19/89 du 30/12/1989 portant adoption de la 2e partie du code civil en ses articles 647, 651, 653, 683, 691, 693, 696, 699, 700 à 706, 710, 747, 906 relative à la réforme du droit des successions pour une meilleure protection du conjoint survivant et l'orphelin. La loi n° 009/2016 sur les quotas a été promulguée le 05/09/2016. Elle fixe les quotas d'accès des femmes et des jeunes aux élections politiques et celui des femmes aux emplois supérieurs de l'Etat. La loi n°010/2016 porte sur les principes et mécanismes de lutte contre le harcèlement sexuel en milieu professionnel. Mais le 4e point qui suscite le plus de réactions est celui de la plate-forme des nominations. Vous avez pu observer qu'il n'y a presque pas eu de nominations dans l'administration publique, à part dans les cabinets des membres du gouvernement. S.E. le président de la République m'a donné des instructions fermes pour que la plupart des nominations dans l'administration soient réalisées après avoir fait un appel à manifestation d'intérêt. Sur une plate-forme informatique, on va déposer des fiches de postes et tous les fonctionnaires qui le souhaitent et qui répondent aux critères peuvent se porter candidats à occuper lesdits postes ; ils prennent l'engagement de remplir les missions qui leur seront demandées et d'être périodiquement évalués. Par ce système, le chef de l'Etat qui garde le pouvoir de nomination, va bénéficier d'une CV-thèque mise à jour en permanence et sera certain d'avoir fait le tour des ressources humaines avant de nommer la personne de son choix. Vous voyez bien que c'est quelque chose de révolutionnaire qui va se faire dès le mois de janvier 2017. Copinage, tribalisme, parenté vont faire la place à la compétence intrinsèque et à la géo-compétence. C'est un outil d'aide la décision qui va corriger une grande partie des injustices, notamment avec l'analyse anonyme des curriculum vitae (CV).

Cette procédure ne pouvait s'imposer aux cabinets ministériels du fait que les membres nommés sont attachés à la présence et la personne du ministre au gouvernement. Toutefois, les membres du gouvernement, à la demande du Premier ministre, ont observé des critères multiples pour la composition de leurs cabinets ; notamment, la représentation multi provinciale et linguistique et surtout le respect de la loi n° 009/2016 sur les quotas des femmes dans les emplois supérieurs de l'Etat.

Beaucoup de compatriotes raillent le porte-feuille du ministre de l'Égalité des chances. Que faites vous pour donner un contenu réel à ce que certains prennent pour un maroquin ?

Je comprends leurs railleries. Il n'y a que les adeptes du favoritisme, du clientélisme et des privilèges indus qui pensent que ma mission est impossible. Je leur dis qu'ils auront bien des surprises.

D'autres sont plutôt curieux au regard de l'in-



Le ministre de l'Égalité des Chances, Blaise Louembe.

titulé du ministère et veulent comprendre, comme ça paraît nouveau pour le Gabon. A ceux-là je dis que dans d'autres pays, ce ministère existe ou a existé : Luxembourg, Belgique, France, Brésil, USA, Danemark... Pour la plupart, ces pays ont mis ces départements en action après avoir observé de graves inégalités entre classes sociales. Le but visé reste le même que chez nous : la réduction des inégalités et la promotion du "mieux vivre ensemble". Le Gabon, est plutôt proactif et n'attend pas que les problèmes s'aggravent pour penser s'en préoccuper. Comme le dit le Premier ministre, "Bien plus qu'une vision, c'est une exigence républicaine objective qui veut que le statut social d'un individu ne soit pas déterminé par son origine familiale, ethnique, géographique, religieuse... Autrement dit, le talent et le mérite ne doivent pas dépendre de l'hérédité sociale ou du hasard de la naissance."

Enfin, pour les Gabonais, qu'est-ce que concrètement la politique de l'Égalité des

Chances dans un pays où la triche, les dessous de table, le copinage ont été érigés des années durant en règles ? D'ailleurs, au regard de certaines nominations « parentales » et « tribales » lors des récents Conseils des ministres, et surtout de l'admission au concours dans les grandes écoles des fils de., n'ont-ils pas raison de douter ?

Les incrédules ont certainement des raisons de douter mais nous sommes là pour leur montrer le contraire. Tous les maux que vous avez énumérés sont vrais et légion dans le pays. Concrètement, nous devons ensemble les combattre.

Pour lutter contre les inégalités, on aurait pu demander à chaque ministère d'instaurer des paramètres de réduction de ces inégalités chacun, dans son domaine de compétence. Ce n'est pas l'option retenue par le Gabon. Instaurer un ministère à part entière montre à suffisance l'intérêt que le chef de l'Etat exprime pour combattre les inégalités autour de cinq piliers : l'emploi et le logement, l'éducation et la formation, la santé et l'accès à l'eau potable, la place des femmes dans la société, la lutte contre les privilèges.

Toutes les actions publiques qui seront posées dans le cadre de cette politique d'Égalité des chances visent la cohésion sociale et la solidarité nationale. 90 actions ont été identifiées dans un premier temps. Chacune sera suivie par le ministère de tutelle et par le ministère de l'Égalité des chances à partir des indicateurs internationaux clairement identifiés ; on communiquera progressivement au fur et mesure de leurs réalisations. Il n'y aura plus d'insuffisance de communication comme dans le premier mandat. Quand on dira par exemple qu'on a créé des emplois, on dira lesquels et les bénéficiaires ; de même pour les routes...

Avec CAPSAMBA c'est déjà la fête chez AXA

-10%

Profitez d'une offre exceptionnelle

Assurance Auto

Santé-Evacuation Sanitaire Tous Risques Chantier

Responsabilité Civile Chef d'entreprise Multirisque Habitation Individuelle Accidents

Globale Dommages Responsabilité Civile Chef de famille Bris de machines Frais Obsèques

Du 02 Décembre 2016 au 31 Mars 2017, AXA vous offre une remise de 10% sur tous ses produits.

+241 01 79 80 80
 axa-assurances@axa.ga
 www.axa.ga

réinventons / notre métier